

DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le



Commune de : PLACEY ID: 025-212504559-20260127-202601301-DE

N° code postal : 25170

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie 27 janvier 2026
que la convocation du conseil avait été faite le **23/01/2026**
et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier,
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard
MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie,
Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian
MM GRAVIER Marie-Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

OBJET: DEVIS RENOVATION MURET DE L'EGLISE

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de rénovation du muret de l'Eglise,

Il invite ensuite le Conseil à consulter le devis proposé par l'entreprise d'insertion API (Association Patrimoine Insertion 25) pour un montant de 10556.60 € (TVA non applicable).

L'exposé du Maire entendu, après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité le projet et autorise le Maire à signer le devis.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire



DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le



Commune de : P ID : 025-212504559-20260127-202601302-DE

N° code postal : **25170**

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie 27 janvier 2026
que la convocation du conseil avait été faite le **23/01/2026**
et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier,
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard
MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie,
Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian
MM GRAVIER Marie-Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

OBJET: REMBOURSEMENT AVANCE DE FRAIS SITE INTERNET

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du paiement par Monsieur PERRUCHE Sylvain du renouvellement du nom de domaine du site internet de la commune, pour un montant de 30 €.

Le Maire expose qu'il y a lieu d'effectuer le remboursement de cette somme à Monsieur Perruche Sylvain.

L'exposé du Maire entendu, après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire



DEPARTEMENT
DU DOUBS

ARRONDISSEMENT
DE
BESANCON

COMMUNE
DE
PLACEY

Envoyé en préfecture le 30/01/2026

Reçu en préfecture le 30/01/2026

Publié le



Commune de : PLACEY ID : 025-212504559-20260127-202601303-DE

N° code postal : 25170

EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil Municipal

NOTA – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie 27 janvier 2026
que la convocation du conseil avait été faite le **23/01/2026**
et que le nombre des membres en exercice est de : **10**

Exécution des articles L. 2121-10, L. 2121-17, L. 2121-25 du code général des collectivités territoriales.

L'an deux mille vingt-six le vingt-sept janvier,
Le Conseil Municipal s'est réuni, après convocation légale sous la présidence de **M. Frédéric REIGNEY**, Maire de la commune.

Etaient présents : M PERRUCHE Sylvain, M GENDREAU Dominique, M PERNIN Gérard
MM Camélia HORAICHI, MM MAIELLO Elodie,
Monsieur DROUHARD Roland, Monsieur ROY Gérald M SAIPREY Christian
MM GRAVIER Marie-Pierre

Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil Municipal : Monsieur GENDREAU Dominique ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

OBJET: PARTICIPATION SORTIES SCOLAIRES

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal que la commune subventionne déjà pour les enfants en école élémentaire les voyages scolaires, et souhaite mettre en place cette subvention également pour les collégiens et lycéens.

L'exposé du Maire entendu, après délibération, le Conseil adopte à l'unanimité le projet pour tous les élèves mineurs de Placey à hauteur de 50 € par an.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire

